

Souillac : Jérôme Filippini, Préfet du Lot, ne sait pas que dans les mosquées, on incite à la haine ?

écrit par Christine Tasin | 19 janvier 2018



La saga continue. Ou plutôt le bras de fer entre d'un côté Emmanuel Crenne, responsable départemental FN, et, de l'autre, le Préfet Jérôme Filippini, -le procureur-les responsables de la mosquée.

On pourrait penser que tout cela est très disproportionné mais on ne vient pas à bout comme cela d'un Emmanuel Crenne qui se bat et se défend comme un beau diable pour alerter les autorités et la population des risques liés à la mosquée de Souillac que le Préfet refuse de faire fermer.

Nous avons rapporté ce matin les différents épisodes de l'affaire :

<http://resistancerepublicaine.com/2018/01/18/mosquee-de-souillac-le-responsable-fn-denonce-le-laxisme-detat-au-tribunal-des-le-lendemain/>

Depuis, les plaintes tombent dru contre le Conseiller régional FN, d'autant que, cerise sur le gâteau, un petit

plaisantin aurait – horresco referens – envoyé une “lettre de menaces” à la mosquée et déposé la tête d’un cochon brûlé sur la porte d’icelle.

Comme d’habitude, on peut penser que la lettre de “menaces” est sans doute plutôt anecdotique, eu égard à la rhétorique victimaire que l’on lit sur les forums et les comptes facebook ou twitter du CCIF... **Et puis, quand on a vécu Charlie Hebdo, le Bataclan, Nice... pour ne parler que des plus connus, entendre parler de menaces pour une simple lettre ou une tête de cochon, ça pourrait faire doucement rigoler, ça fait en fait hurler.**

Naturellement également, l’association qui dirige la mosquée accuse nommément Emmanuel Crenne d’avoir “armé” la main du petit rigolo... Et il est bien possible que les juges considèrent que ce sont ses tracts, allégations et compagnie qui sont responsables de ces deux terribles attentats !

L’association insiste sur cette transparence et évoque son profond désarroi après avoir découvert « une lettre de menaces et la tête d’un cochon brûlé sur la porte de la mosquée **suite aux propos** de Monsieur Crenne.

<https://www.ladepeche.fr/article/2018/01/18/2724317-fn-lotois-association-al-nour-af-frontent-apre-combat-terrain-judiciaire.html>

Jean-Luc Garcia, le journaliste, terriblement objectif, ajoute tout de go :

Deux éléments de plus qui pourraient peser dans la balance de la justice. S’il le dit... Et il est fort possible qu’il trouverait cela normal, le journaliste qui n’a aucun scrupule à parler de “parti d’extrême-droite” à propos du FN...

Et son confrère de Medialot, Thibaut Souperbie, se contente de rapporter les propos ahurissants du Préfet sans pointer du doigt ses énormités :

Le préfet du Lot, Jérôme Filippini, a tenu à mettre les points sur les i suite à la

conférence de presse d'Emmanuel Crenne du 12 janvier : « A l'occasion d'une conférence de presse, M. Emmanuel Crenne, conseiller régional d'Occitanie, fait état d'informations qui auraient été communiquées par lettre anonyme au parti dont il est le secrétaire départemental, informations qui l'ont amené à me demander de fermer la mosquée de Souillac. De plus, dans un tract intitulé « islamisme, danger à Souillac », M. Crenne fait état d'un certain nombre d'informations, qui reprennent les déclarations qu'il avait faites sur le même sujet le 21 octobre 2017. Je dois tout d'abord contredire une nouvelle fois les affirmations concernant le nombre d'individus fichés S ou faisant l'objet d'une surveillance des services spécialisés dans le département, qui ne correspondent pas à la réalité du Lot, **sauf à vouloir créer un climat de peur et de défiance vis à vis de certains de nos concitoyens**. Ensuite, je redis ma totale confiance dans l'action des services qui assurent au quotidien, chacun dans leur domaine, la protection des lotoises et des lotois contre le risque terroriste. Il convient en ce domaine de les laisser travailler discrètement et efficacement. **Enfin, je rappelle que la fermeture d'un lieu de culte par le préfet est régie par les articles L227-1 et L227-2 du code de la sécurité intérieure.** Cette mesure tend expressément à prévenir la commission d'actes de terrorisme, et **elle vise uniquement les lieux dans lesquels « les propos qui sont tenus, les idées ou théories qui sont diffusées ou les activités qui s'y déroulent provoquent à la violence, à la haine, à la discrimination, ou provoquent à la commission d'actes de terrorisme ou font l'apologie de tels actes ».** Or, à ce jour et en l'état des informations dont je dispose, ni la mosquée de Souillac ni aucun autre lieu de culte du département ne répond aux critères légaux qui pourraient me conduire à engager une **procédure de fermeture.**»

Lire l'ensemble de l'article ici :

<http://medialot.fr/fn-46-mosquee-de-souillac-le-feuilleton-continue/>

Dans son désir effréné de se justifier, d'expliquer pourquoi, quoi qu'en dise le FN, il ne ferme pas la mosquée de Souillac, le Préfet est très bavard. Trop.

D'abord, il révèle que **son premier souci est bien de protéger**

les musulmans, fût-ce au prix du danger couru par nos concitoyens non musulmans. Bref, des nouvelles décapitations plutôt que de voir les non musulmans se défier des musulmans susceptibles d'être de futurs terroristes. D'une logique à toute épreuve. Cela s'appelle la politique macronienne. Cela s'appelle la préférence étrangère. Cela s'appelle le non respect d'une des fonctions régaliennes de l'Etat, la sécurité.

Ensuite, et là c'est Byzance, il rappelle qu'il ne peut fermer un lieu de culte que si les propos ou activités qui s'y déroulent provoquent à la haine, à la discrimination, provoquent à la commission d'actes de terrorisme ou font l'apologie de tels actes.

Et ça, c'est du poulet ?

« Et combattez-les jusqu'à ce qu'il n'y ait plus d'association (d'autres divinités à Allah) et que la religion soit entièrement à Allah seul... » (coran 2.193).

« Et combattez-les jusqu'à ce qu'il ne subsiste plus d'association (d'autres divinités à Allah), et que la religion soit entièrement à Allah... » (coran 8.39).

Ibn Jarir a dit : « Combattez-les jusqu'à ce qu'il n'y ait plus d'association et qu'Allah seul soit adoré sans partenaire ni associé, et que les afflictions et les calamités, qui sont la mécréance et le polythéisme, soient arrachées de la Terre par les esclaves d'Allah, et que la religion soit pour Allah seul, et afin que l'obéissance et l'adoration soient consacrées à lui seul et à personne d'autre ».

Ibn Kathir a dit : « Allah nous a ordonné de combattre les mécréants jusqu'à ce qu'il n'y ait plus de fitna, c'est-à-dire d'association, et que la religion soit entièrement et seulement consacrée à Allah, c'est-à-dire que la religion d'Allah triomphera de toutes les autres religions ».

Le prophète a dit : « On m'a ordonné de combattre les gens jusqu'à ce qu'ils attestent qu'il n'y a de Dieu qu'Allah et que Mohammad est le Messager d'Allah, et qu'ils accomplissent la prière et paient la zaka, s'ils le font, alors ils sauveront leurs vies et leurs biens de moi excepté de la loi islamique, et leur jugement revient à Allah ». (Rapporté par al-Boukhâri et Moslim).

33.27. Et Il vous a fait hériter leur terre, leurs demeures, leurs biens, et aussi une terre que vous n'aviez point foulée. Et Allah est Omnipotent.

« Le Prophète a dit : La Résurrection n'arrivera pas avant que les musulmans ne combattent les Juifs et que les musulmans les tuent. Les musulmans tueront les Juifs, s'en réjouiront, se réjouiront de la victoire d'Allah. Les musulmans tueront les Juifs et ceux-ci se cacheront. » (hadith rapporté notamment par Mouslim 2921 et par Boukhari 2926).

. « Le Messager de Dieu a dit : "Ne viendra l'Heure que lorsque vous combattrez les Juifs, que lorsque la pierre derrière laquelle se cache le Juif dira : « musulman ! Voici un Juif derrière moi, tue-le ! »

. « Le Prophète a dit : Les juifs se cacheront derrière l'arbre et le rocher et l'arbre et le rocher diront « Ô serviteur d'Allah ! Ô musulman ! Il y a un juif derrière moi, viens le tuer. »

Extraits du Coran proposés par notre ami Philippe Jallade, trop tôt disparu, dans différents articles écrits pour *Résistance républicaine*

J'imagine l'air atterré de Jérôme Filippini... Avec les articles L227-1 et L227-2 du code de la sécurité intérieure, on devrait, on doit... fermer TOUTES LES MOSQUEES.

Enfin atterré... menteur, plutôt. On ne me fera pas croire qu'un Préfet ne reçoit pas suffisamment de rapports de RG pour ne pas savoir ce qui se dit et se fait dans toutes les mosquées.

Le Préfet sait. Collomb sait. Macron sait. Mais reconnaître que, à chaque prière, il se dit des horreurs interdites par la loi dans les mosquées, c'est reconnaître qu'il faut interdire l'islam et fermer toutes les mosquées... Et alors là, les émeutes, le scandale au niveau international, le pétrole, le gaz... tout ça pour éviter quelques Bataclan, vous n'y pensez pas. La paix des lâches vaut bien quelques centaines de victimes innocentes pour ces politiciens de merde, comme

dirait Trump.

Panique à bord. Alors ils tapent sur ceux qui disent la vérité, alertent, dénoncent, préviennent et voudraient bien, comme Emmanuel Crenne, qu'il n'y ait pas de Laura et de Maurane dans son département.

Faites savoir au Préfet que nous sommes des millions à savoir...

<http://resistancerepublicaine.com/2018/01/19/oui-nous-sommes-des-millions-a-savoir-ce-qui-se-dit-dans-les-mosquees-dites-le-au-prefet-du-lot/>